

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 003-115/14/BC

■ Remise en service d'engins réformés, de poids lourds, de véhicules et d'équipements de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DMT 14/11583/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans les domaines variés de la propreté urbaine, de la voirie, de la circulation...

Par nécessité de service, certains véhicules délibérés réformés en séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2013 doivent être réintégrés dans l'inventaire du patrimoine de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, pour une remise en exploitation de ces engins.

Il est donc proposé de réintégrer trois véhicules indiqués dans le tableau ci-dessous :

Matériel de propreté et divers						
N° Symb	N° immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
VU0003	0931ANJ13	VF7BZWJYB86220370	BZWJYB	CITROEN JUMPY	VEHICULE UTILITAIRE FOURGON	07/10/2005
VU0121	0928BBM13	VF1FDB2E637437026	FDB2E6	RENAULT MASTER	VEHICULE UTILITAIRE FOURGON	12/04/2007

Matériel de collecte						
N° Symb	N° immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
BO0601	0169ABC13	VF642ACA000004515	42ACA13	RENAULT	FAUN 7M3 + MIDLUM 220-10	07/05/2004

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réintégration des véhicules dont la liste est jointe, compte tenu d'une remise en exploitation de ceux-ci.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la réintégration des véhicules indiqués dans le tableau ci-dessus, dans l'inventaire du patrimoine de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
à la Propreté – Gestion des Déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER